

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNIDIPALITÉ

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

RÉSOLUTION NO 2023-10-275

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

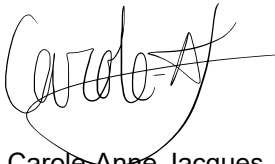
ATTENDU QUE l'article 148 du Conseil Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront les LUNDIS et qui débiteront à 20h00 soient :

8 janvier	5 février
4 mars	8 avril
6 mai	3 juin
8 juillet	12 août
9 septembre	7 octobre
4 novembre	2 décembre

Donné à Saint-Victor, ce 10^e jour du mois d'octobre 2023

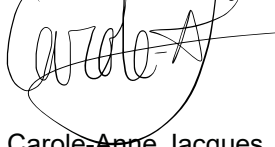


Carole-Anne Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Carole-Anne Jacques, Directrice générale /Greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public à l'hôtel de ville situé au 287 Rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis public en date du 10 octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois d'octobre 2023.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière